

CTL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

() ECRET N° 95-94 du 31 Mars 1995
Portant nomination et promotion à titre
exceptionnel et civil dans l'Ordre National
du Bénin.

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

- VU La loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- VU La loi n° 86-010 du 26 février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin modifiée par la loi n° 87-017 du 21 septembre 1987 ;
- VU La décision n° 91-042/HCR/PT du 30 mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 mars 1991 ;
- VU Le décret n° 94-134 du 24 mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le décret n° 91-76 du 10 mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU Les décrets n° 88-337 du 29 Août 1988 et n° 89-221 du 15 juin 1989 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

Sur proposition du Président de la République, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Mars 1995

DECRETE :

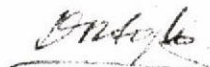
Article 1er.- Monsieur JOHNSON Clarence est nommé et promu à titre
exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin, au Grade d'Officier
pour prendre rang du 6 Mars 1995

./...

Article 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 Mars 1995

Par le Président de la République
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin.



Nicéphore D. S O G L O

Le Grand Chancelier
de l'Ordre National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - AN 4 - Ministères 20 - GCONB 15 - CS 4 - SGG 4 -
SG/PR 2 - ONEPI 2 - DCOT 1 - CSM 1 - BN-DAN 2 - DPE-DLC-INSAB 3 - IGE 2 -
UNB-FASJEP-ENA 3 - Préfets 6 - JOB 1 - Intéressé1.